

Diplôme du DEUG STAPS « animateur technicien des activités physiques pour tous »

(UFRAPS de Grenoble)

Le diplôme du DEUG STAPS

Le diplôme du DEUG STAPS peut vous servir pour :

- faire valoir une équivalence pour le tronc commun du BEES (quand il existe encore ...)
- faire une demande de carte professionnelle (à la DDCS) qui vous donne l'autorisation d'assurer contre rémunération l'encadrement et l'animation auprès de tout public des activités physiques et sportives (sauf sports à risques et pratiques de compétition) à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir : voir la fiche RNCP

Il ne s'agit pas d'une « équivalence » : vous n'avez pas les diplômes correspondants, mais le DEUG STAPS vous donne le même type de prérogatives d'embauche et de rémunération que :

- Le BEESAPT
- Le BPJPEPS APT
- Le BAFA

La fiche RNCP du DEUG STAPS (Registre National de la Certification Professionnelle)

(Cette fiche nationale précise le type de métier et les conditions d'exercice auquel le diplôme donne droit)

L'animateur technicien encadre et anime un groupe en toute sécurité au sein d'une structure ou en tant qu'indépendant dans le domaine des pratiques physiques ou sportives, à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir n'incluant pas la compétition. Il s'intègre dans une équipe de travail et peut proposer un projet d'animation et le mener à bien

Il peut être employé par des associations ou des fédérations sportives notamment multisports, des structures sociales ou des centres sociaux, des centres de vacances ou des centres accueillant des classes transplantées, des entreprises de loisirs (parc d'attraction) ou de tourisme, des services municipaux des sports de l'animation ou de la jeunesse.

Ce professionnel occupe un poste d'intervenant sportif, d'animateur auprès d'un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Il encadre et participe à la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs au sein de la structure d'embauche ou en travailleur indépendant

Consulter :

<http://www.c3d-staps.org/filiere-staps/fiches-rncp>

<http://www.isere.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-DDCS>

Comment obtenir le DEUG STAPS ?

Tous les étudiants de l'UFRAPS de Grenoble (site de Grenoble et site de Valence) sont vus en jury de diplôme (qui se tient début juillet). Il n'y a pas de demande particulière pour passer lors de ce jury.

Le diplôme est obtenu si la moyenne S3 + S4 est supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant reçoit ensuite, par courrier postal, courant de l'été, une attestation de réussite au diplôme du DEUG STAPS, en même temps que ses relevés de notes (attention aux adresses que vous avez transmises lors de votre inscription).

Comment obtenir la carte professionnelle en étant étudiant à l'UFRAPS de Grenoble ?

Pour obtenir cette carte professionnelle, il faudra vous rendre avec votre attestation de réussite au DEUG STAPS à la DDSC (Direction Départementale de la Cohésion Sociale 1 rue Joseph Chanrion, Cité Administrative, 38000 Grenoble) ou bien à la DDSC de votre lieu d'embauche.

Si vous souhaitez faire une demande de carte professionnelle pour postuler pour un job d'été et que le jury de diplôme n'est pas encore passé (a toujours lieu la 1^{ère} semaine de juillet), il est possible que la responsable de L2 de l'UFRAPS de Grenoble vous fasse une attestation anticipée de réussite au DEUG STAPS.

Pour cela, il faut passer à une de ses permanences, dès la tenue du jury de semestre S4 et l'affichage des résultats, et amener (obligatoirement) votre relevé de notes de S3.

Si vous remplissez les conditions de réussite au DEUG (moyenne S3 + S4 supérieure ou égale à 10/20), vous pourrez obtenir cette attestation anticipée, que vous pourrez présenter à la DDSC (cette procédure anticipée est uniquement valable pour la DDSC de Grenoble).